

Mardi 15 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de présents	13
Nombre de votants	13
Date de la convocation	09 septembre 2026

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël LE NOCHER Delphine

BROHAN Hervé POISSEMEUX Emmanuelle LE GUILLANTON Hippolyte

MONNIER Karine LE BRUN Delphine LE COURTOIS Anthony

RETO Ronan PAUL Aurélie TOUZÉ Maëlle

BOURHIS Antoine

ABSENTS

EXCUSES BOLAN Alexandre BOURHIS Typhaine

NON EXCUSES

Désignation du secrétaire de séance : Aurélie PAUL

Réseau des médiathèques : Actualisation de la convention Réseau des médiathèques

Délibération 2026-09-15-05

Vu les délibérations municipales et communautaires du 26/12/2011 concernant la mise en place du réseau et délibérations communales d'un tarif unique,

Vu la délibération n°23 du 6 mai 2013 approuvant la convention entre les médiathèques municipales du territoire communautaire par Questembert Communauté,

Vu l'avenant de cette convention avec la délibération n°17-2015-04 en conseil communautaire, Questembert Communauté a affirmé sa volonté de soutenir le développement de la lecture publique sur son territoire à travers une convention établie pour la mise en réseau des bibliothèques-médiathèques. Elle s'est dotée en 2006 de la compétence « coordination et animation des équipements socio-culturels existants tels que médiathèques-bibliothèques, salles culturelles et socio-culturelles ».

Depuis 20 ans, le service de coordination du réseau développe des moyens, humains, techniques et financiers en faveur d'une offre de lecture publique harmonisée pour tous sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, voici l'historique :

2009 : Création d'un poste de coordinateur pour structurer un réseau des 13 médiathèques

2011 : Mise en place du réseau et délibérations communales d'un tarif unique

2013 : Validation d'une convention Réseau des médiathèques qui liste des engagements respectifs entre la commune et l'intercommunalité.

2015 : Avenant pour préciser les engagements via la navette communautaire et création de dispositifs financiers et fonds communautaires en remplacement des dispositifs de la Médiathèque Départementale du Morbihan (MDM).

Un travail a été engagé en 2024 avec les communes et le comité culture pour actualiser la convention établie.

Les objectifs :

- Actualiser certains articles devenus obsolètes
- Renforcer et détailler certains articles existants ou manquants suite au projet culturel et préconisations des rencontres communales.
- Conforter la mise en réseau des 13 médiathèques et la politique lecture publique suite au projet culturel engagé.

Les principales modifications détaillées portent sur :

- L'intégration d'un article préliminaire de la convention sur les axes politiques : loi Robert, projet culturel, projets municipaux
- L'intégration à la convention d'un article dédié aux fonds documentaires
- L'intégration à la convention d'un article dédié à la RH, gouvernance, subventions
- L'intégration à la convention d'un article dédié aux services intercommunaux mutualisés
- Un article dédié à la programmation et communication

Ils confirment les principaux engagements du réseau :

DES SERVICES AUGMENTÉS ET HARMONISÉS, POUR TOUS, PARTOUT

- Des règles communes
 - 1 carte d'abonné unique et 1 tarif harmonisé
 - Des collections partagées
 - Un catalogage harmonisé avec des pratiques collectives (indexation, cotation, équipement...)
 - Une ouverture au public de 4h minimum et des accueils de groupes (écoles...)
- Une offre documentaire élargie
 - 1 navette hebdomadaire (fourgon avec un agent communautaire) circule sur l'ensemble du territoire p o u r apporter les ressources des 13 médiathèques au plus près des habitants
 - 1 fonds dvd vidéo communautaire tournant
 - 1 fonds ludothèque communautaire tournant
 - 1 soutien financier annuel aux acquisitions de livres
- Des outils en ligne pour une offre documentaire numérique
- Une programmation et médiation culturelle
 - 1 saison culturelle communautaire coordonnée avec l'ensemble des médiathèques
 - 1 salon du livre jeunesse déployé sur les 13 communes
 - 1 accompagnement à la médiation numérique avec une malle numérique en constante évolution : découpeuse numérique, consoles de jeux, tablettes, casque de réalité virtuelle, robots... et un médiateur numérique

- Une communication en réseau
 - logo/label 13 à la Page
 - Réseaux sociaux - Page Facebook - compte Instagram

DES OUTILS DE TRAVAIL EN COMMUN POUR LES BIBLIOTHÉCAIRES

- 1 logiciel professionnel/ SIGB
(licences, hébergement et maintenance annuelle, gestion et administration...)
- 1 espace de stockage de document (serveur communautaire)
- Des abonnements à des outils professionnels (veille et aides aux acquisitions) :
- Des réunions de travail de groupes régulières
- Des propositions de découverte et formations professionnelles

La convention est proposée pour une durée de 5 ans.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 26 février 2026,

Suite à la délibération de Questembert Communauté du 09 mars 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident :

- **De valider la refonte de la convention, telle que présentée en annexe, relative au fonctionnement en réseau des médiathèques soumise à la délibération des communes adhérentes,**
- **D'autoriser Le Maire à signer cette convention, ainsi que tout document s'y référant.**

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Au registre sans les signatures

À Le Cours le 17 septembre 2026

Raymond HOUEIX
Maire de Le Cours



Raymond HOUEIX
MAIRE

Aurélien PAUL
La secrétaire de séance

